



DROIT AU BUT

Comment s'organise la justice ?

Même si elles sont bien organisées et réglementées, les relations entre les hommes donnent lieu à beaucoup de désaccords qui peuvent déboucher sur des conflits. Afin d'éviter que ces conflits ne dégèneraient gravement et de favoriser la poursuite d'une vie harmonieuse entre tous, les hommes ont mis au point des systèmes de règlement des conflits. Si, par exemple, au cours d'un match de football, un joueur commet une faute sur un autre en le faisant tomber, l'arbitre interviendra. Il pourra même exclure le joueur fautif qui recevra éventuellement une sanction supplémentaire (interdiction de jouer pendant 2 ou 3 matchs) si la faute était très grave. Sans un tel système qui prévoit des règles et désigne des personnes indépendantes pour les faire appliquer, l'organisation de championnats de football serait impossible.

Ce qui est vrai pour le football l'est aussi, d'une manière générale, pour la vie en société. Et c'est la justice qui est chargée de trouver des solutions aux désaccords qui surviennent entre les gens lorsqu'ils n'y arrivent pas seuls ou lorsque ceux-ci ne respectent pas les lois. Comment cela se passe-t-il ?

Civil et pénal

En fait, il y a deux grandes catégories de **procès**. Tout d'abord, il y a les procès d'ordre privé, qui concernent, par exemple, un vendeur et un acheteur de voiture, le second considérant que le premier lui a caché un défaut important du véhicule qu'il a, dès lors, payé trop cher. Ce conflit ne concerne que ces deux personnes. Les autres habitants du pays ne sont pas concernés. On parlera dans ce cas d'une affaire **civile**. Si l'acheteur ne peut obtenir ce qu'il souhaite du vendeur, il pourra porter plainte contre le vendeur au **tribunal** qui est l'endroit où se rend la justice. Si l'acheteur peut convaincre le juge du **préjudice** qu'il a subi, le vendeur pourra être condamné, par exemple, au remboursement d'une partie du prix de la voiture. Seront également traités au civil les conflits entre

propriétaire et locataire, entre un employeur et un salarié, entre mari et femme en cas de divorce...

Par contre, on parlera de procès **pénal** lorsque quelqu'un contrevient aux lois. Si notre vendeur de voiture, mécontent de la réclamation de l'acheteur, le frappe et le blesse, il pourra être accusé de «coups et blessures» et poursuivi pénalement. En plus du remboursement d'une partie du prix de la voiture, le juge pourra lui imposer une peine d'emprisonnement ou une amende. Parmi les affaires pénales, on retrouve les vols, les infractions au code de la route, les viols, les meurtres, la fraude fiscale.

Les acteurs

Dans une affaire civile, les deux adversaires se retrouvent au tribunal face au **juge** qui devra trancher. Chaque partie peut aussi se faire représenter par un **avocat** qui prendra les intérêts de son client en charge. L'avocat est un juriste diplômé de l'université dont le métier est précisément de conseiller, défendre, représenter toute personne confrontée à la justice. Lorsqu'une affaire se traite au pénal parce que quelqu'un n'a pas respecté les lois de la société, cette dernière est représentée au tribunal par le **Procureur de la République** ou un de ses assistants. Il représente l'intérêt général, la société.

Au cours du procès, les avocats et magistrats justifient leurs arguments et décisions en faisant référence aux lois qui s'appliquent au cas traité. Pour ce faire, ils consultent des **codes** qui sont des livres reprenant tous les textes de lois qui sont en vigueur dans le pays. Toutes les décisions prises par les tribunaux forment la **jurisprudence**. Celle-ci est très importante car on pourra s'y référer comme à une loi pour justifier une décision en expliquant qu'elle est conforme à une autre décision déjà prise dans un cas comparable.

Lorsqu'une affaire a été jugée, une des parties peut considérer qu'elle a été condamnée à tort ou que le préjudice qu'elle a subi n'a pas été reconnu. Si une partie n'est pas d'accord avec le jugement rendu par le tribunal, elle peut aller en **appel** devant un autre tribunal.

De quel procès as-tu entendu parler récemment ? De quel tribunal s'agissait-il ?

Y a-t-il un avocat dans ton entourage ? Pourrais-tu aller l'interviewer ?